

L

e service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur les Populations autochtones

Embargo : mercredi 12 mai 1993 à 0 h 01 GMT

Index AI : ACT 30/02/93

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES
ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

LES POPULATIONS AUTOCHTONES

TOUJOURS MENACÉES

En matière de violations des droits de l'homme, les membres des communautés autochtones demeurent une cible privilégiée partout dans le monde. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui Amnesty International qui ajoute : « *Ils ont été massacrés, terrorisés, chassés de leurs terres ancestrales, pris entre deux feux dans des guerres civiles sans merci, et n'ont jamais obtenu réparation.* »

Dans plus de 70 pays, des États-Unis jusqu'au Viêt-Nam, les droits fondamentaux de 300 millions d'autochtones sont gravement menacés.

Une nuit de juin 1988, des soldats de l'armée indienne ont fait irruption chez Banapati Deb Barma, membre d'une tribu. Ils l'ont violée à tour de rôle jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Cette nuit-là, ils ont également violé 13 autres femmes de la même tribu, dont une fillette de 12 ans.

Selon certaines informations, au Bangladesh, en avril 1992, de très nombreux villageois, membres de tribus, ont été abattus par des civils et des paramilitaires armés qui ont également incendié leurs maisons. Des bébés ont été arrachés des bras de leurs mères et jetés dans les flammes. En Tanzanie, en août de la même année, des agents gouvernementaux ont voulu obliger un jeune autochtone à avoir des relations sexuelles avec sa mère. Comme il refusait, ils l'ont violemment roué de coups.

« *Pour leurs terres ou les richesses qu'elles abritent, des indigènes ont été enlevés, torturés et assassinés par des tueurs à gage opérant souvent avec le soutien tacite des autorités gouvernementales* », précise Amnesty International. Au Brésil, en décembre 1992, un dirigeant indien a été tué parce qu'il s'opposait à l'abattage des arbres en territoire indigène. Bien que l'identité du meurtrier soit connue, aucune arrestation ni aucune enquête n'a eu lieu.

De par le monde, des communautés autochtones se trouvent prises entre les troupes gouvernementales et les groupes armés d'opposition. En mars et en avril 1992, plus de 40 villageois des monts Nouba ont été tués par les forces armées soudanaises. Il ne s'agit là que d'un exemple des violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme commises lors d'opérations anti-insurrectionnelles : des centaines de villageois de cette région ont ainsi été victimes d'exécutions extrajudiciaires, et plusieurs dizaines de milliers ont dû se soumettre à des réinstallations forcées.

Au Pérou, pris dans le conflit qui oppose les troupes gouvernementales à l'opposition armée, les Indiens ont été victimes d'enlèvements, d'actes de torture et de meurtres perpétrés en grand nombre. En septembre 1990, des membres des forces de sécurité ont tué les habitants de plusieurs petits villages parce qu'ils

avaient refusé de se joindre à des patrouilles de défense civile. Et l'officier responsable a été déclaré non coupable par un tribunal militaire.

« Des affaires similaires, dans lesquelles des personnes ayant tué, enlevé ou torturé des autochtones sont soustraites à la justice, sont pratique courante dans de nombreux pays », poursuit Amnesty International.

La discrimination dont sont victimes les autochtones les expose plus aux violences que d'autres groupes sociaux. Les préjugés raciaux se traduisent par un manque de respect, de la part des autorités, pour la vie et la culture de ces populations.

En Australie, en 1991, une commission officielle indiquait que le taux d'arrestation des aborigènes était 29 fois plus élevé que celui des autres Australiens. Les communautés aborigènes sont souvent soumises à un contrôle policier excessif. Des arrestations entraînées par des provocations policières et le harcèlement policier expliquent en partie le taux disproportionné d'incarcérations.

Dans un système de justice pénale qui maintient la peine de mort, la discrimination raciale peut coûter la vie aux autochtones. Aux États-Unis, où les pauvres bénéficient rarement d'une assistance judiciaire appropriée, quelque 44 Indiens attendent aujourd'hui dans les couloirs de la mort.

Au Viêt-Nam, les membres de populations tribales sont victimes de discrimination en raison de leurs convictions religieuses. Beaucoup ont été emprisonnés sans jugement.

Les Nations unies ont déclaré 1993 Année internationale des populations autochtones. La célébration se déroulera à Vienne, en juin prochain, lors de la Conférence mondiale des Nations unies sur les droits de l'homme. Pourtant, de nombreux autochtones continuent d'être en danger.

« Malgré les cérémonies organisées l'année dernière pour le 500^e anniversaire de l'arrivée des Européens dans les Amériques, les gouvernements de ce continent ont pris peu de mesures concrètes pour protéger les droits des indigènes, commente l'organisation de défense des droits de l'homme. Si la communauté internationale ne réagit pas rapidement, cette Année internationale des populations autochtones risque de s'achever sans véritable amélioration de la protection des droits fondamentaux des populations concernées. »

Amnesty International prie instamment les autorités de tous les pays où vivent des populations autochtones de lancer cette année une enquête menée par des experts indépendants, afin de déterminer dans quelle mesure les droits fondamentaux des autochtones sont respectés sur le territoire national.

Fin du communiqué